

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **SAMEDI 05 AVRIL 2014**

**PRESENTS** : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michelle SOLOWETCHICK, Christian DEDECKER, Caroline FAVIER, Mathilde BERGER, Claude SEUREAU, Brigitte LEGRAND, Jean-Gabriel MAYEUR.

## **PROCURATIONS** :

**ABSENT** : Benjamin MAILLAND ayant donné pouvoir à MARYSE FABRE ;  
Stéphane BERTIN ayant donné pouvoir à Jean-luc DEYE.

## **ORDRE DU JOUR** :

- **ELECTION DU MAIRE :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Dominique GAUTHIER, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer dans leurs fonctions les membres du Conseil Municipal : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Mathilde BERGER, Benjamin MAILLAND, Michelle SOLOWETCHICK, Christian DEDECKER, Brigitte LEGRAND, Claude SEUREAU, Caroline FAVIER, Stéphane BERTIN, Jean Gabriel MAYEUR. A été désigné en qualité de secrétaire, Brigitte LEGRAND. Caroline FAVIER et Jean-Gabriel MAYEUR sont désignés comme étant les assesseurs. Claude SEUREAU, le plus âgé des membres du Conseil a pris la présidence de l'assemblée et invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément à l'application de l'article L.2122-7 du CGCT. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Candidat à l'élection : Madame Maryse FABRE.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletin blanc ou nul : 2

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 9

Madame Maryse FABRE : 9 voix.

Madame Maryse FABRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

---

- **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Madame le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important. Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 3 Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE le nombre d'adjoints au Maire 3.

---

• **ELECTION DES ADJOINTS :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote :

<p>Election du premier adjoint : Candidat à l'élection : Jean-Luc DEYE</p> <p>Après le dépouillement les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de bulletins :11</li><li>- Bulletins blancs ou nuls :1</li><li>- Suffrages exprimés :11</li><li>- Majorité absolue : 10</li></ul> <p>Jean-Luc DEYE : 10 voix Monsieur Jean-luc DEYE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé <u>premier adjoint</u> au Maire.</p>	<p>Election du second adjoint : Candidat à l'élection : Michelle SOLOWETCHICK</p> <p>Après dépouillement les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de bulletins : 11</li><li>- Bulletins blancs ou nuls : 1</li><li>- Suffrage exprimés : 11</li><li>- Majorité absolue : 10</li></ul> <p>Michelle SOLOWETCHICK : 10 voix Madame Michelle SOLOWETCHICK ayant obtenu la majorité absolue est proclamée <u>seconde adjointe</u> au Maire.</p>
<p>Election du troisième adjoint : Candidat à l'élection : Benjamin MAILLAND</p> <p>Après dépouillement les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de bulletins : 11</li><li>- Bulletins blancs ou nuls : 2</li><li>- Suffrage exprimés : 11</li><li>- Majorité absolue : 9</li></ul> <p>Benjamin MAILLAND : 9 voix Monsieur Benjamin MAILLAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé <u>troisième adjointe</u> au Maire.</p>	

---

- **PROCES VERBAL DE RECOLEMENT DES ARCHIVES :**

Lors de l'installation du conseil municipal le 5 avril dernier, Madame Dominique GAUTHIER Maire sortant, a déclaré, en présence des membres du conseil, ne pas être en mesure de me remettre le procès-verbal de récolement des archives de la commune de Saint François de Sales.

Le Maire,  
Maryse FABRE.